

sion du service civil, dont les travaux nous ont déjà coûté au-delà de \$10,000, pas un mot; notre brave trésorier ignore l'existence de cette commission comme il semble maintenant disposé à ignorer l'administration du chemin de fer sur laquelle, l'an dernier, il avait une opinion si définie.

Je m'attendais aussi à avoir des informations sur les fameuses résolutions concernant les licences d'hôtel et autres à Montréal; et qu'on nous dirait pourquoi ce projet, destiné uniquement, nous disait-on, à favoriser la cause de la tempérance, a été abandonné d'une manière si subite et si extraordinaire. Les hauts dignitaires ecclésiastiques dont parlait l'honorable Procureur Général, l'autre soir, et qui insistaient, d'après lui, pour faire adopter la mesure, ont-ils changé d'opinion; ou bien les vues des hôteliers l'ont-elles emportés sur celles de ces hauts dignitaires?

Dans ma naïve crédulité, je m'étais imaginé aussi que le trésorier allait nous dire sur quelle classe d'employés et de travaux publics vont porter ces fameuses économies, faites sur papier; si les salaires des ministres vont être diminués en même temps que l'indemnité des députés et les émoluments des pères de famille qui sont dans les divers départements et qui paraissent destinés à payer seuls les extravagances de nos gouvernements.

Toutes ces espérances ont été déçues et notre curiosité n'a pas été satisfaite sur ces différents sujets d'importance majeure; et il est bien probable que la chambre n'en saura jamais plus que ce que je vais lui en dire.

DETTE PUBLIQUE.

Le Trésorier fixe le chiffre de notre dette consolidée, telle que constatée le 31 décembre 1883, à \$18,250,095.84; c'est \$2,302,222.50 de plus que le 30 juin 1883, si l'on en juge par l'état No. 3, à la page 12 des comptes publics de 1882-83, cette dette consolidée n'étant alors que de \$15,947,853.34.

Il appert par cet état que le 30 juin 1883, le trésor avait reçu \$1,116,500 sur l'emprunt de 1882; et comme le document, état des recettes et dépenses depuis le 1er juillet 1883 au 1er avril 1884, fait voir qu'entre ces deux dates il est entré en caisse \$2,363,033.34 sur ce même emprunt, nous devons en conclure que le 31 décembre 1883, les \$3,500,000

d'emprunts autorisés en 1882 et 1883, avaient été touchés intégralement. La différence de \$27,000 doit être la perte faite pour commission, timbre, etc.

C'est donc \$18,250,095.84 de dette consolidée que nous avons, c'est-à-dire de dette actuellement fixée par des débetures provinciales, négociées en Angleterre ou ailleurs, et dont les premières deviendront échues dans 20 ans. Mais ce n'est pas là tout ce que nous devons; et il reste malheureusement contre nous des réclamations pour plus de deux millions, et pour le paiement desquelles il nous faudra encore emprunter, c'est-à-dire augmenter le chiffre de notre dette consolidée.

Il importe de mettre ce point clairement devant le pays afin qu'il n'y ait pas de malentendus.

Constatons d'abord que le Trésorier nous a dit l'autre jour qu'il ne nous restait plus que \$1,500,000, sur ces \$3,500,000; c'est-à-dire que nous avons déjà absorbé, gloutons que nous sommes, \$2,000,000 sur cette somme énorme. A quoi? A couvrir nos déficits annuels et à payer le coût de travaux sur un chemin qui n'est plus à nous depuis deux ans.

Nous devons encore \$1,605,075.75 pour subsides à des compagnies de chemins de fer, cette somme devant être payée au fur et à mesure que les travaux seront faits.

Et nous n'avons plus que \$1,500,000 sur le dernier emprunt pour acquitter cette dette privilégiée, et au paiement de laquelle cet emprunt était surtout destiné, d'après les déclarations de M. Wurtele en 1882. Nous avons donc là un découvert réel, évident de \$105,075.75.

Voici maintenant la liste des réclamations non acquittées, mais admises par le trésorier :

1. Bal. sur construction du Palais Législatif.....	\$150,000
2. Bal. pour terrains sur chemin de fer Q. M. O. & O....	111,936
3. Emprunts temporaires.....	452,665

Total..... \$714,601
Ajoutez le découvert dans les subsides sur chemin de fer. 105,075

Et vous avez..... \$819,676 en sus de la balance qui nous reste sur l'emprunt.

Malheureusement ce ne sont là que les sommes admises par le trésorier!

et il y en a d'autres admises, n'en existant pas.

Nous avons encore que réclame le go 2. le déficit de l'ar 977.40; 3. les \$ l'ameublement du statues de la façade sage, l'ornementat tres dépenses acc par M. Wurtele l page 169 des jour législative; 4. \$ dans les estimés d non soldés, achats et en sus des \$11 tionnées; 5. Qué (environ); 6. \$5 bables des procé lection des taxes commerciales; 7. de ces corporation boursier si le juge est contre nous; l'exercice de 18 \$300,000 et dont blité tout à l'heu

Tous ces mont total de \$2,625,6 \$819,676 de défic réclamations adm la balance de \$1, sur l'emprunt, grand total de \$ tante et qu'il faut ou l'autre au mo prunt.

Le trésorier a offrir pour dimi tante, savoir :

1. En banque
2. Réclamation réel pour le pon
3. Réclamation sion du chemin
4. Prêts et b rêts dus par le d'Ontario sur écoles.....

Je ne crédit débetures pou Québec, parceq le coût.

J'ai déjà dit item de \$50,000